



Garde des enfants a elle des droits pour les week end

Par **cirode**, le **29/04/2010** à **12:45**

Bonjour,rnrnma femme est partie du domicile conjugal à Noël 2008. Elle a laissé ses enfants. Elle me dit qu'elle a des droits dessus, il n'y a aucun jugement et nous ne sommes pas divorcés. Que dois-je faire ?

Par **Tisuisse**, le **29/04/2010** à **18:15**

Bonjour,rnrnBien sûr que votre femme a des droits mais elle a aussi des devoirs or, le mariage n'ayant pas été dissout par un jugement de divorce, elle est sensée résider à votre adresse donc à celle des enfants. De ce fait, elle ne peut prétendre à un droit de visite et d'hébergement.rnrnLorsque que le juge aux affaires familiales aura pris une décision de séparation de domicile ou prononcé définitivement le divorce, alors elle pourra prétendre aux droits de visite et d'hébergement de ses enfants si c'est vous, le papa, qui en avez la garde. En échange, elle devra vous verser une pension alimentaire pour chaque enfant, dont le montant sera fixé par le juge.

Par **cirode**, le **30/04/2010** à **17:04**

merci pour votre aide